

➤ Arrêté du 07 septembre 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010

Vu la décision du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux en date du 6 juillet 2011

Vu le pacte d'associés conclus entre les actionnaires de la SRIA

Arrête

► Article 1 :

Le présent arrêté retire l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 28 juin 2011, portant délégation de signature à Monsieur Alain Boudou dans le cadre de la procédure d'augmentation du capital de la SRIA. Toute conséquence en sera tirée.

► Article 2 : Exécution

Le Secrétaire général de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 07 septembre 2011

Le président de l'Université de Bordeaux
Manuel TUNON de LARA

